

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2019

« SE MOBILISER POUR DES LIEUX DE TRAVAIL PLUS SAINS, SÉCURITAIRES ET RESPECTUEUX »

LE 8 MAI 2019

Destinataires : Sections locales de l'AFPC

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Le vendredi 7 juin 2019

(pour les déléguées et les délégués ainsi que pour les observatrices et

les observateurs)

à 16 h (HNE)

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE Le vendredi 7 juin 2019

LES RÉSOLUTIONS : à 16 h (HNE)

DATES DE LA CONFÉRENCE: Du 29 nov. au 1^{er} décembre 2019

LIEU DE LA CONFÉRENCE: Fairmont Le Reine Elizabeth,

900, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

DES SERVICES D'INTERPRÉTATION SERONT OFFERTS (français, anglais et inuktitut)

Le dossier d'inscription comprend :

- Introduction / lettre d'invitation
- Demande officielle de résolutions

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir le présent dossier d'inscription à la **Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2019 de l'AFPC**, qui se tiendra **du 29 novembre au 1**^{er} **décembre 2019** à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, à Montréal sous le thème « **Se mobiliser pour des lieux de travail plus sains, sécuritaires et respectueux ».**

Nous vous invitons à informer les membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité et des comités locaux de santé et sécurité, les représentantes et représentants désignés en matière de santé et sécurité, ainsi que les militantes et militants en santé et sécurité de votre section locale. L'accès aux babillards n'étant pas toujours facile, il faut employer plusieurs moyens de communication.

Vous pouvez vous procurer, sur demande, le dossier d'inscription en média substitut, en communiquant avec la Section des programmes de l'AFPC au 613-560-5457.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- Inciter les membres à agir; les amener à passer des idées et des stratégies à l'action concrète.
- Sensibiliser les gens aux nouvelles initiatives législatives, politiques et réglementaires en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence, ainsi qu'aux facteurs psychosociaux.
- Accroître la participation et améliorer les connaissances relatives aux droits des travailleurs et travailleuses, et présenter les recours à la disposition des personnes salariées.
- Examiner le rôle des syndicats ainsi que les répercussions des dépendances et des problèmes de santé mentale dans le contexte de la légalisation du cannabis et de la crise des opiacés.
- Établir un lien entre les questions environnementales et leurs effets sur les milieux de travail et les collectivités.

Ateliers

1. <u>Le « droit de participer » aux enquêtes sur les situations de risque et l'établissement de stratégies pour régler les problèmes au travail</u> (atelier d'introduction)

Cet atelier abordera le rôle des représentants en SST et des employés siégeant à un comité mixte de SST lorsqu'il y a une enquête ou une inspection au travail. Le droit fondamental de participer et celui de refuser un travail dangereux seront explorés à l'aide d'études de cas (p. ex., sur l'amiante) qui soulignent l'importance de la participation des personnes salariées aux enquêtes en milieu de travail. Il sera aussi question du rôle des inspecteurs gouvernementaux et de la participation d'intervenants externes pouvant offrir une aide technique. Les participantes et participants seront aussi appelés à discuter des façons de documenter les problèmes en matière de SST, de présenter leurs recommandations et de communiquer efficacement avec l'employeur. Ils échangeront également sur leur expérience en matière d'enquêtes en milieu de travail et de droit de refus.

2. La gestion du stress et de la surcharge de travail

Les employeurs réduisent leurs ressources et s'attendent à ce que le personnel fasse plus avec moins. Cet atelier se penchera sur la façon dont nous pouvons nous mobiliser pour tenter de changer une culture organisationnelle qui ne tient pas compte des effets néfastes du stress excessif et des charges de travail déraisonnables. Les personnes déléguées discuteront des causes et des effets du surmenage ainsi que des stratégies pour composer avec une charge de travail sans cesse croissante qui se répercute non seulement sur la santé au travail, mais sur la vie personnelle.

3. <u>Les stratégies pour prévenir la violence au travail</u> (y compris la violence familiale)

Cet atelier donnera un aperçu du concept élargi de la violence au travail, qui inclut désormais l'intimidation, le harcèlement et la violence physique, psychologique et familiale. On y présentera des stratégies permettant de réagir aux situations de violence dans les lieux de travail, les nouveaux recours, ainsi que les différences et les similarités entre les secteurs de compétence. Les participants et participantes discuteront de ce que peuvent faire les sections locales pour protéger et aider les membres touchés par la violence sous toutes ses formes.

Groupe de discussion

Les personnes déléguées prendront part à un groupe de discussion qui se penchera sur des questions d'actualité, notamment les facultés affaiblies au travail, le cannabis, les opiacés, la consommation à des fins médicales et la surveillance médicale. Elles seront en mesure de composer avec les situations qui surviendront dans leur milieu de travail (p. ex., les politiques et pratiques de l'employeur) et sauront comment la protection de la santé et de la sécurité recoupe les droits de la personne et le droit à la vie privée.

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

1. Personnes déléguées

Un membre en règle de l'AFPC peut participer à la conférence à titre de déléguée ou de délégué. La priorité sera accordée aux militantes et militants syndicaux qui sont membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité ou des comités locaux de santé et sécurité, ou encore aux représentantes et représentants désignés en santé et sécurité au travail ou dans les sections locales/succursales. Lors de la sélection des délégations, nous tiendrons compte de l'engagement syndical et du militantisme en matière de santé et de sécurité, de même que des critères de représentation (région, Élément, langue, sexe, jeunes membres et autres groupes d'équité).

Les personnes déléguées seront choisies par région et Élément. Les personnes déléguées auront pleins droits de parole et de vote durant la conférence, entre autres, pendant l'examen des résolutions.

Frais des personnes déléguées

Conformément à la décision prise au congrès 2003 et à la directive sur les voyages de l'AFPC, le syndicat assumera la totalité des frais des personnes déléguées à la conférence nationale, soit :

- les frais de déplacement, y compris le transport terrestre;
- les frais d'hébergement au Fairmont Le Reine Elizabeth;
- la perte de salaire;
- les frais de repas (indemnité quotidienne);
- les faux frais;
- la garde d'enfants, conformément à la politique de garde familiale;
- les frais associés aux besoins en matière d'accessibilité.

2. Observatrices et observateurs

Les membres en règle de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre d'observatrices ou d'observateurs. <u>Ils doivent toutefois acquitter tous les frais associés à leur participation, notamment</u> :

- la perte de salaire et les frais de repas;
- les frais d'hébergement et de déplacement;
- les faux frais;
- les frais d'inscription à la conférence (200 \$);
- autres frais associés aux besoins en matière d'accessibilité et de garde d'enfants (en fonction des dates d'échéance).

Veuillez noter que le nombre d'observatrices et observateurs sera limité en fonction des places disponibles. Elles et ils pourront participer aux périodes de discussion suivant les présentations des groupes d'experts. Les observatrices et observateurs pourront participer aux ateliers, <u>si le nombre de places le permet</u>, mais il est possible que nous ne puissions pas répondre à leur premier choix. Soulignons que les observatrices et observateurs n'ont pas droit de parole ni de vote pendant les débats sur les résolutions.

3. <u>Personnes invitées</u>

Les membres du Conseil national d'administration de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre de personne invitées.

SÉLECTION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS

Nous communiquerons par courriel avec les personnes choisies comme personnes déléguées à la fin août 2019. Les observatrices et observateurs seront informés ultérieurement.

LA DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE EST <u>LE 7 JUIN 2019 16 H (HNE)</u>

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide :

- Composez le 613-560-5457. Laissez un message et on vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également envoyer un courriel à la Section des programmes, à conferences@psac-afpc.com.
- Le numéro de télécopieur est le 613-236-9402.

Nous attendons avec impatience la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2019 de l'AFPC et croyons qu'elle contribuera à faire avancer la cause de l'égalité de ces personnes et à souligner l'excellent travail des membres.

Veuillez consulter régulièrement notre site web (<u>syndicatafpc.ca</u>). Des documents de travail touchant la conférence seront bientôt affichés.

Merci de votre collaboration et de votre soutien.

En toute solidarité,

Course Coffey

Colleen Coffey
Membre du CEA responsable de la Conférence nationale
sur la santé et la sécurité 2019 de l'AFPC

C. C. Conseil national d'administration

Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments et Administration centrale des Éléments

Bureaux régionaux

Conseils régionaux

Comité national des droits de la personne (CNDP)

Cercle national des peuples autochtones (CNPA)

Comités régionaux

Membres des conseils de région

Équipe de gestion de l'AFPC



CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2019

« SE MOBILISER POUR DES LIEUX DE TRAVAIL PLUS SAINS, SÉCURITAIRES ET RESPECTUEUX »

LE 8 MAI 2019

Destinataires : Sections locales de l'AFPC

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Le vendredi 7 juin 2019

(pour les déléguées et les délégués ainsi que pour les observatrices et les observateurs) à 16 h (HNE)

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE

LES RÉSOLUTIONS:

Le vendredi 7 juin 2019

à 16 h (HNE)

DATES DE LA CONFÉRENCE : Du 29 nov. au 1^{er} décembre 2019

LIEU DE LA CONFÉRENCE : Fairmont Le Reine Elizabeth,

900, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Vous pouvez remplir le formulaire d'inscription :

En ligne sur le site web de l'AFPC (https://syndicatafpc.ca/2019-health-safety-registration). (Note : Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez un numéro confirmant votre inscription. Cela ne confirme pas votre statut de délégué à la conférence. Nous communiquerons avec vous dès que le processus de sélection sera terminé.)

■ <u>Par télécopieur</u> : 613-236-9402

Par la poste

Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2019 Alliance de la Fonction publique du Canada Section des Programmes 233, rue Gilmour, bureau 901 Ottawa ON K2P 0P1

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION REÇUS APRÈS LA DATE LIMITE NE SERONT PAS ACCEPTÉS

- Si vous avez des questions au sujet du formulaire d'inscription ou de la conférence, composez le 613-560-5457 et laissez un message. On vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également communiquer avec la Section des programmes, par courriel à : conferences@psac-afpc.com



CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2019

« SE MOBILISER POUR DES LIEUX DE TRAVAIL PLUS SAINS, SÉCURITAIRES ET RESPECTUEUX »

DEMANDE OFFICIELLE DE RÉSOLUTIONS

LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉSOLUTIONS EST LE 7 JUIN 2019 à 16 h (HNE)

Les préparations sont en cours pour la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2019 de l'AFPC qui aura lieu à Montréal, du 29 novembre au 1^{er} décembre.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- Inciter les membres à agir; les amener à passer des idées et des stratégies à l'action concrète.
- > Sensibiliser les gens aux nouvelles initiatives législatives, politiques et réglementaires en matière de harcèlement, d'intimidation et de violence, ainsi qu'aux facteurs psychosociaux.
- ➤ Accroître la participation et améliorer les connaissances relatives aux droits des travailleurs et travailleuses, et présenter les recours à la disposition des personnes salariées.
- ➤ Examiner le rôle des syndicats ainsi que les répercussions des dépendances et des problèmes de santé mentale dans le contexte de la légalisation du cannabis et de la crise des opiacés.
- Établir un lien entre les questions environnementales et leurs effets sur les milieux de travail et les collectivités.

Les résolutions doivent avoir pour but de renforcer et de rehausser les interventions du syndicat dans le domaine de la santé et de la sécurité. Elles doivent aussi favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les personnes déléguées seront appelées à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci. Elles seront par la suite présentées aux instances appropriées, entre autres au prochain congrès de l'AFPC, en 2021.

 Le processus traditionnel de présentation de résolutions sera suivi à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité (c.-à-d., Comité de résolutions, débat à la conférence).

- Toutes les entités de l'AFPC reconnues dans les Statuts et les structures syndicales pourront acheminer des résolutions à la Conférence.
- Seules les résolutions soumises en bonne et due forme seront acceptées (c'està-dire examinées et adoptées officiellement par une entité reconnue dans les Statuts de l'AFPC).
- Seulement cinq résolutions par entité ou structure seront acceptées.
- Format des résolutions :
 - o 150 mots maximum
 - o police de caractères : Arial, taille 14
 - o format traditionnel ou langage clair (voir les exemples)
 - o texte seulement (pas de tableaux ni d'images).

Si vous avez des questions concernant la soumission de résolutions, veuillez communiquer avec Andrea Peart, agente de santé et de sécurité, par courriel à <u>pearta@psac-afpc.com.</u>

En toute solidarité, Couseau Coffee

Colleen Coffey

Membre du CEA responsable de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2019 de l'AFPC

Voici un **exemple de résolution** présentée selon la formule habituelle et en langage clair.

FORMULE HABITUELLE

TITRE: L'AFPC: POUR UN REGISTRE SUR

L'AMIANTE

SOURCE: SECTION LOCALE 40022, AFPC

LANGUE DE DÉPART : ANGLAIS

ATTENDU QUE de nombreux édifices contenant de l'amiante en sont maintenant rendus à un âge avancé et doivent être démolis ou subir des rénovations majeures. Puisqu'il y a plusieurs formes d'amiante, il est possible que le personnel et la clientèle ne connaissent pas les risques et les dangers d'être exposés à des particules d'amiante libérées dans l'air ambiant. L'établissement d'un registre des édifices publics est essentiel pour la santé et la sécurité de toute la population canadienne :

Il EST RÉSOLU QUE l'AFPC appuie l'établissement d'un registre obligatoire des édifices publics contenant de l'amiante au Canada qui prévoit également des mesures coercitives pour ceux qui ne se conforment pas entièrement à la Loi.

LANGAGE CLAIR

TITRE: L'AFPC: POUR UN REGISTRE SUR

L'AMIANTE

SOURCE: SECTION LOCALE 40022, AFPC

LANGUE DE DÉPART : ANGLAIS

LE PROBLÈME OU LA QUESTION

De nombreux édifices contenant de l'amiante en sont maintenant rendus à un âge avancé et doivent être démolis ou subir des rénovations majeures. Puisqu'il y a plusieurs formes d'amiante, il est possible que le personnel et la clientèle ne connaissent pas les risques et les dangers d'être exposés à des particules d'amiante libérées dans l'air ambiant. L'établissement d'un registre des édifices publics est essentiel pour la santé et la sécurité de toute la population canadienne.

LA MESURE REQUISE

Que l'AFPC appuie l'établissement d'un registre obligatoire des édifices publics contenant de l'amiante au Canada qui prévoit également des mesures coercitives pour ceux qui ne se conforment pas entièrement à la Loi.